

# Règlement officiel de participation au concours « Gagnez chaque jour un BRUnch » de BRU

RÈGLEMENT CONCOURS 2018 « Gagnez chaque jour un BRUnch ».

Cette action est uniquement valable en Belgique. Toute personne participant à cette action marque son accord sur l'ensemble du règlement et sur toutes les décisions prises par Spadel SA.

## I. DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AU CONCOURS

1. Le concours « Gagnez chaque jour un BRUnch » (ci-après « le concours ») est organisé et coordonné par Spadel SA, dont le siège social est établi à B-1200 Woluwe-Saint-Lambert, Avenue des Communautés 110 (ci-après « Spadel » ou « l'organisateur »).
2. L'objectif de ce concours, qui se déroule du 28 mars au 31 mai 2018 à minuit, est de promouvoir les produits vendus sous la marque BRU®. Il s'agit d'une action temporaire où des prix peuvent être remportés à l'achat d'une bouteille participante BRU 1,25L. Cette bouteille du concours est clairement reconnaissable à la bande jaune à l'avant de l'étiquette. Les bouteilles du concours sont disponibles à partir du 28 mars et jusqu'à épuisement du stock. Le concours concerne uniquement les bouteilles PET de 1,25L.
3. La participation à l'action est gratuite, mais est liée à une obligation d'achat.
4. Le participant peut uniquement prendre part au concours si son domicile et son lieu de résidence sont situés en Belgique, s'il fournit toutes les informations en bonne et due forme et s'il est âgé d'au moins 18 ans, à l'exception des personnes mentionnées ci-après.
5. La participation est exclue (a) pour les collaborateurs et les partenaires cohabitants ou la famille de l'organisateur, ainsi que (b) pour toute personne impliquée directement ou indirectement dans l'organisation de ce concours.
6. L'organisateur se réserve le droit d'exclure un participant avec des données personnelles non valables ou falsifiées.
7. La participation au concours se fait comme suit : surfez sur [www.brubrunch.be](http://www.brubrunch.be) et répondez à toutes les questions du formulaire du concours. Vous pouvez uniquement participer si vous saisissez le code que vous trouverez à l'arrière de l'étiquette de la bouteille du concours achetée. Répondez à la question posée ainsi qu'à la question subsidiaire. Un colis brunch peut être remporté tous les jours, et ce pendant toute la durée de l'action.
8. Le prix est un brunch d'une valeur de deux cents euros (200 euros). Spadel se réserve la possibilité de modifier le contenu de ce colis brunch le cas échéant tout

en garantissant une valeur identique ou supérieure. La valeur de 200 euros comprend les frais de livraison du colis au(x) gagnant(s).

9. Un gagnant sera désigné quotidiennement pendant toute la durée de l'action. Vous pouvez participer tous les jours de 00 h 00 à 23 h 59 le jour même. Le gagnant et les perdants seront contactés par e-mail au plus tard dans les 72 heures suivant la fin de la journée de participation.
10. Les prix sont personnels et ne sont donc ni transférables ni échangeables en espèces ou en d'autres prix. Cependant, d'éventuelles allergies alimentaires peuvent être prises en compte. Un prix est indivisible et doit être accepté dans l'état dans lequel il est remis.
11. Les prix non distribués pour quelque raison que ce soit restent la propriété de l'organisateur. Le prix revient également à l'organisateur si le gagnant refuse le prix.
12. Pendant la période de l'action, un seul prix peut être remporté par personne, par adresse postale et par adresse e-mail. Si une personne a participé plus d'une fois et gagné plusieurs prix, seule la première participation sera prise en compte. Les participations successives seront annulées de plein droit.
13. Spadel se réserve la possibilité, à tout moment, de cesser immédiatement l'action, sans devoir motiver sa décision, et sans que l'on puisse lui réclamer une quelconque indemnisation.
14. Les données à caractère personnel collectées par l'organisateur dans le cadre de la participation à ce concours seront détruites à la fin de l'action dans le cadre de la législation sur le respect de la vie privée et seront traitées confidentiellement et conformément à la législation applicable.
15. Les données des participants ne seront ni vendues ni prêtées, louées ou communiquées à des tiers.
16. Par leur participation, les participants acceptent, s'ils remportent le prix, que leur photo, leur prénom et/ou leur lieu de résidence soient publiés sur le site web de BRU et d'autres canaux en ligne (YouTube, Facebook, Instagram, etc.). Un (publi)reportage sur le concours peut également être filmé ou/et publié dans la presse écrite. Les participants cèdent par conséquent leurs droits de publication pour toute communication relative à ce concours.

## **II PROCÉDURE EN CAS DE GAIN**

17. Un gagnant sera désigné quotidiennement pendant toute la durée de l'action. Vous pouvez participer tous les jours de 00 h 00 à 23 h 59 le jour même. Le gagnant sera contacté par e-mail au plus tard dans les 72 heures suivant la fin de la journée de participation.

18. Les gagnants recevront toujours leur prix le samedi ou le dimanche de la semaine suivant la semaine du gain. Par exemple : les gagnants de la semaine 12 recevront leur prix le week-end de la semaine 13, les gagnants de la semaine 13 recevront leur prix le week-end de la semaine 14, etc. Le gagnant peut communiquer sa préférence pour recevoir le BRUnch le samedi ou le dimanche. Si les deux jours ne conviennent pas au gagnant, une date de livraison appropriée sera convenue de commun accord. Le délai de livraison ne peut pas dépasser 3 semaines après la notification du gain. Le gagnant confirmera la réception de son prix en signant l'accusé de réception du livreur.
19. Si le consommateur souhaite modifier sa réservation, il doit le notifier au minimum 48 heures à l'avance. Toute adaptation demandée ultérieurement ne pourra plus être prise en compte.
20. Les allergies alimentaires peuvent être prises en compte. Toute allergie doit être immédiatement mentionnée lors de la prise de contact avec le gagnant.
21. En cas de gain, le gagnant sera invité par e-mail à communiquer son numéro de téléphone afin de régler au mieux la livraison du BRUnch. En cas d'absence de réaction du gagnant trois jours après l'envoi de l'e-mail, l'organisateur se réserve le droit de désigner un nouveau gagnant.
22. Si le gagnant n'est pas à son domicile pour réceptionner le colis au moment convenu préalablement, le prix revient à Spadel SA. Étant donné qu'il s'agit d'une livraison de produits frais avec une date de conservation limitée, le colis ne peut être présenté une deuxième fois au gagnant.

## **II PLAINTES ET LITIGES**

23. Toute plainte ou question relative au présent règlement et au concours peut être adressée par écrit au Service Consommateurs, Avenue des Communautés 110, 1200 Bruxelles, Belgique pour les résidents belges et/ou luxembourgeois.
24. L'organisateur se réserve le droit d'exclure du concours un participant soupçonné de tricherie ou de toute autre violation du présent règlement.
25. Le présent règlement est régi par le droit belge, et interprété et appliqué conformément au droit belge. Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'application du présent règlement sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux de Bruxelles. En acceptant le présent règlement, le participant confirme que toutes les informations communiquées par ses soins sont correctes et il déclare avoir lu et approuvé le règlement.
26. La totalité des coûts de participation au concours (téléphone, connexion internet, etc.) sont entièrement à charge du participant. Le participant ne peut en aucun cas réclamer les coûts de sa participation à l'organisateur.
27. La responsabilité de l'organisateur ne peut être engagée pour tout problème technique avec le site et/ou le système d'e-mails.

28. Les réclamations ou litiges à propos du concours ne peuvent pas être envoyés plus tard qu'une semaine après la clôture de celui-ci. Toute réclamation ou tout litige envoyé après le 11 juin 2018 ne sera plus pris en compte.

29. L'organisateur et/ou son personnel auxiliaire ne peuvent être tenus responsables de perturbations et/ou d'erreurs de/dans ou relatifs à internet, à un ou plusieurs sites internet mentionnés dans le présent règlement, au réseau câblé (ou tout autre réseau pertinent), au logiciel ou au matériel ainsi que de toute saisie et/ou traitement incorrect des données à caractère personnel. En outre, l'organisateur décline entièrement, dans les limites du cadre légal, toute autre responsabilité de l'organisateur et/ou de son personnel auxiliaire dans le cadre de ce concours.

30. Spadel s'engage à tout mettre en œuvre pour garantir la qualité et l'hygiène du brunch à remporter, mais ne peut être tenu responsable de litiges éventuels relatifs aux aliments et/ou à la livraison du brunch. La responsabilité de la livraison correcte et dans les délais impartis incombe à la tierce partie, c'est-à-dire le fournisseur du BRUnch.

23 Que dois-je faire si mon code unique ne fonctionne pas ?

1. Vérifiez à nouveau qu'il s'agit bel et bien d'un emballage concerné par l'action. Cela signifie que l'étiquette « Gagné ? Découvrez-le grâce au code unique au verso ! » avec une bande jaune doit être présente sur la bouteille PET de 1,25 L.
2. Vérifiez si vous avez correctement saisi votre code unique : les codes sont sensibles à la casse.
3. Attendez un instant avant de saisir à nouveau le code – rafraîchissez la page web.
4. Si vous ne parvenez pas à introduire votre code unique, vous pouvez prendre contact avec BRU à l'aide du formulaire de contact sur le site web.